

# Le Décodé

« Je n'écris pas pour dire ce que je pense, mais pour le savoir. » Emmanuel Berl



**MAKE THE HATE  
GREAT AGAIN!**

WILLIAM BOUGUEREAU, ORESTE POURSUIVI PAR LES FURIES. DANS LA MYTHOLOGIE GRECQUE, L'ON DÉNOMBRE SOUVENT TROIS ÉRINYES : MÉGÈRE (« LA HAINE »), TISIPHONE (« LA VENGEANCE ») ET ALECTO (« L'IMPLACABLE »)



# ÉDITO

## Profondément calme (dans une brume doucement sonore)

Dirigée contre quelqu'un (par opposition à une chose), la haine n'existerait pas s'il n'y avait pas de rapport à l'autre : c'est l'altérité qui rend possible un tel sentiment (y compris la haine de soi : celui que je *voudrais être* est l'autre de celui que je suis). C'est à cause de cette *insociable sociabilité* (Kant) dont fait preuve l'être humain que l'on voit chez lui, immédiatement après le besoin de vivre en société, celui de se distinguer des autres individus la composant. Et c'est à cet instant précis que peut naître la haine. Or, le mot « haine » est à tel point employé à tort et à travers, çà et là, pour telle ou telle fin, qu'il convient ici-même de le mobiliser dans une perspective originale, voire une acception nouvelle, à contre-pied.

Classiquement, la haine est appréhendée comme un phénomène affectif, un sentiment de rejet de l'autre par excès de similitude ou de différence (Lacan). Ici, certes part-elle aussi d'un rapport à l'autre, mais qui pousse à une élévation du soi : l'autre, en déployant sa haine, ne suscite pas d'aversion de notre part. Non seulement sa haine n'est pas négative, maléfique, mais notre sentiment à son égard est un cocktail de fascination, d'élévation et de rire ! Notre concept de haine désigne alors l'ensemble de cette relation entre le déploiement d'une telle haine par quelqu'un (ou quelque chose) et la qualité de notre sentiment à son égard. Associé à la violence (tempérament), le mot « haine » est traditionnellement considéré comme l'un des pires sentiments pouvant être ressenti par l'homme. Là, l'on détourne le mot en le dénouant de toute connotation négative, et, conceptuellement, on l'élève de la façon la plus glorieuse. La haine n'est alors plus un sentiment vulgaire, mais incarne ce *narcissisme des petites différences* (Freud). La haine est en ce sens la preuve la plus sublime de l'altérité, l'essence contenue dans l'être qui l'élève.

C'est l'excellence face à la médiocratie (la modicité, et le haut crédit qui lui est accordé). La haine, comme arrogance de l'excès face à la banalité, à l'instar de la condescendance naturelle de toute forme de grandeur. Une idée de verticalité orgueilleuse, sûre d'elle-même. Quelque part, l'insolence de l'excès dans la profondeur face au mépris du relativisme, du « tout se vaut », ou de la bêtise. Une audace qui n'est que le reflet antinomique de la suffisance et de l'insuffisance de la bassesse et de la valeur qui lui est accordée, trop souvent, par et au sein de nos sociétés démocratiques.

La haine est l'infinitésimal abîme qui sépare l'extraordinaire du normal : une aversion à l'égard de la médiocrité, de la brièveté et de l'exiguïté ; un sentiment de profonde antipathie qu'inspirent la bassesse, la petitesse et l'étroitesse ; un souhait d'abaisser (ou de tuer) l'ignominie, la mesquinerie et la ladrerie.

L'on défend une haine qui se révolte contre le mépris d'une certaine bonté d'abondance, de l'amplitude, de la beauté, d'une dignité de la distinction, de la recherche de l'éclat, de l'élévation, de l'excellence et du mérite. Partant, sera nommé « haine » – notamment – toute attitude, tout geste, toute œuvre qui affronte la noirceur de l'ingratitude opposée aux belles formes d'héroïsme, de majesté, de fortune et de gloire.

Somme toute, un sentiment qui embrasse le grandiose, la verticalité, l'honneur et l'élégance. Un puissant moteur de créativité qui se sert du pouvoir, et qui, d'un *rapport assez aigu à l'intelligible* (Marc Lambron), recherche l'intensité, la magnitude, la profondeur. Artisans et rentiers de la haine, voilà des statures qui imposent leur suprématie en sublimant le monde et, partant, en rendant grâce à une supériorité légitime. La haine, c'est – en ce sens précis – l'arrogance souvent involontaire de la beauté, du sublime, de la grandeur et de la gloire. Involontaire, en ce qu'elle n'émane pas toujours que de son auteur mais aussi de la réalité objective de son œuvre.

Un beau discours émis par un orateur sachant pertinemment que son auditoire est misologue, et qui déconcerte ce dernier : c'est la haine. Déboucher une bouteille de champagne à cinq heures du matin sur un banc avec un inconnu : c'est la haine. Décrocher la moyenne à un oral alors que vous étiez encore ivre : c'est la haine. Décider d'apprendre le violoncelle à trente ans pour vous aider d'arrêter de fumer : c'est la haine. Ruiner les finances publiques pour construire Versailles : c'est la haine. Acheter une cravache chez Hermès pour assouvir ses désirs sexuels : c'est la haine. Obtenir la citoyenneté russe quand le Premier ministre qualifie votre attitude d'« assez minable » : c'est la haine. Brûler un billet de cinq-cents francs pour offenser la pression fiscale : c'est la haine. Cet édit : c'est la haine.

Au fond, la haine est ce sentiment qui vous atteint, qui fait écho en vous, vous rend fier, et, d'une façon générale, englobe toute émotion véritable et sincère illuminant votre recherche de la distinction. Si les mots vous manquent, adoptez ce concept... pour essayer !

Il y a quelques siècles, Léonard de Vinci a sans doute livré la meilleure clé d'interprétation et de compréhension de notre concept de haine : « J'ai offensé Dieu et l'humanité, car mon œuvre n'a pas atteint le degré de qualité qu'il aurait dû ». Un autre sommet a été atteint, lorsque Claude Debussy, pour indiquer le mouvement (tempo) de *La Cathédrale engloutie*, ne s'est pas contenté des expressions italiennes (*largo, andante, moderato, allegro*, etc.) mais a décidé d'écrire, en français, : « Profondément calme (dans une brume doucement sonore) ».

À défaut de l'édit que vous aimeriez haïr, fut-il celui que vous haïriez aimer...

H. Bastard.  
Rédacteur en chef

@ledecode



Le Décodé - AJC



@decode\_ajc



<http://ledecode.com>



Siège social de l'association:  
2 rue du doyen Gabriel - Marty  
31042 Toulouse

Journal «Le Décodé»  
Université Toulouse 1 Capitole  
Numéro RNA:  
W313020098



Imprimeur : reprographie UT1

# SOMMAIRE

JURIDIQUE 4

INTERNATIONAL 6

LE MONDE ASSOCIATIF 10

12 NUMÉRIQUE

14 JEUNES ENTREPRISES

16 PHILOSOPHIE

BIOÉTHIQUE 18

SATIRIQUE 22

HOROSCOPE 23

Président et directeur de publication : Jordan Puissant  
Vice-président : Julien Vilar  
Rédacteur en chef : Thomas Bertrand  
Administration : Mathilde Gautrand  
Communication : Sandy Kallenbrum  
Trésorerie et subventions : Matthieu Gourgue  
Maquettistes : Lise Dehlinger  
& Stephen Rasolofomasoandro

Entretiens « LTC » : Julien Vilar  
Vie Universitaire : Romain Saint-Joan

Le monde associatif : Rédaction, en partenariat  
avec l'Espace Culturel  
Juridique : Thomas Bugada

Cultures : Jean Persil  
Histoire : Julie Briot-Mandeville

International : Julien Vilar  
Comprendre l'Europe : Cécile Berdat & Charles Canonge,  
en partenariat avec l'association « Europa »

Économie : Philippe Hoarau  
en partenariat avec le M2 « Droit et Numérique »  
Numérique : Brayan Cuvelier

Jeunes entreprises : Manon Wright  
Alumni : Rédaction

Philosophie et bioéthique : Marie Glinel  
Satirique : Axel Juge-Boirard

Horoscope : Hugo-Pierre Gausserand & Julie Lacoste  
Caricaturiste : Aurore Kawecky

## Recrutement & partenariats

Vous souhaitez rejoindre l'équipe du Décodé ? Conclure un  
partenariat ? Apparaître dans le journal ?  
N'hésitez pas à nous contacter sur nos réseaux sociaux ou sur  
[presidence.ajc@gmail.com](mailto:presidence.ajc@gmail.com).  
Le recrutement est permanent, ne ratez pas l'occasion !



à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, à raison de leur sexe, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap<sup>2</sup>. Plus tard, l'incrimination prendra un caractère plus historique avec le délit de contestation de la Shoah et de négationnisme, qui feront l'objet d'une validation par le Conseil constitutionnel comme constituant en eux-mêmes *une incitation au racisme et à l'antisémitisme*<sup>3</sup>.

C'est à cette même période que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme ira dans un sens similaire puisqu'elle exclura les « discours de haine » comme faisant partie du champ d'application de la liberté d'expression. Or formulée de la sorte, la problématique révèle toute sa subtilité : le droit doit faire preuve d'un équilibre difficile à trouver. D'un côté, il se doit de sanctionner, au risque de se voir reprocher un déni de justice, l'atteinte à l'ordre public (*provocation*) ou à l'honneur (*injure, diffamation*) de la personne, victime en raison de motifs discriminatoires. De l'autre, il doit veiller à une juste qualification qui n'empiéterait pas sur la liberté d'expression et d'opinion de tout un chacun. L'écueil serait alors qu'il se voit reprocher une police du « politiquement correct ».

## « En tant que sentiment, voire de passion, l'acte ou le propos trouve sa nature haineuse dans le for intérieur de chacun, l'opinion négative s'y mêlant avec le stéréotype et le mépris »

Ce grand écart constitue alors un serpent de mer, soulevé à chaque décision liée à ces propres faits. Le dernier exemple en date trouva d'ailleurs un important écho dans la décision de la Cour de Strasbourg du 25 octobre dernier par laquelle elle conclut à la non-violation de l'article 10 de la Convention relatif à la liberté d'expression concernant des propos qualifiant le prophète Mahomet de « pédophile ». Elle considère ainsi qu'au vu du contexte général dans lequel ces propos ont été formulés, les juridictions autrichiennes ont suffisamment mis en balance le droit à la liberté d'expression et celui de chacun de voir protéger sa conviction religieuse<sup>4</sup>. Cette notion de contexte générale est d'ailleurs déterminante dans la qualification de propos haineux puisqu'elle est reprise également par le juge national. Ainsi et par exemple, il prend en compte le moyen par lequel les dires ont pu être communiqué (télévision, journaux, place publique) mais aussi le contexte sociétal dans lequel ils prennent place (climat apaisé ou délétère) ou la place de l'humour ou la caricature dans le discours. Autant d'éléments qui, additionnés à autant de situations, donnent un contentieux qui connaît presque de la casuistique<sup>5</sup>.

Or, la notion uniforme de haine semble pouvoir donner des résultats différents. En tant que sentiment, voire de passion, l'acte ou le propos trouve sa nature haineuse dans le for intérieur de chacun, l'opinion négative s'y mêlant avec le stéréotype et le mépris. Et si le droit ne peut y apporter une réponse systématique, il reviendra au juge de dégager, à tâtons, la méthode et les outils traqueurs de cette haine protéiforme.

Ainsi, le droit ne peut que vainement lutter contre ce sentiment, en faisant ainsi un vieux pieux et béat. Malheureusement, et à l'inverse, il est sans défense pour combattre la haine de son sujet à son égard.

### La haine saisie par le droit

L'étudiant le sait, le droit attise la passion. Les bonnes comme l'amour décrit par Racine dans sa pièce *Les plaideuses* ou la volonté de lutte dépeinte par Jhering ou encore Jean Carbonnier dans son évident *Droit et passion du droit sous la Vème République*. Mais il soulève aussi l'agacement notamment de Cézanne : « *Mon rêve évanoui, vient la réalité / Qui me trouve gisant, le cœur tout attristé, / Et je vois devant moi se dresser un fantôme / Horrible, monstrueux, c'est le droit qu'on le nomme* »<sup>6</sup>.

Plus précisément, le professeur Disseaux relève que la haine du droit est principalement une problématique d'ordre ontologique : peut-on haïr le droit en lui-même ? Or, quand bien même on soulignerait le déclin des visions marxistes qui tablaient sur la fin du droit, aujourd'hui le rejet est plus doctrinal, porté par des théoriciens de

la matière juridique elle-même<sup>7</sup>. Selon Marcel Gauchet, par exemple, les sociétés seraient devenues ingouvernables parce que les hommes auraient trop de droits : « *Ce sont plus les délires du pouvoir que nous avons à craindre que sont les ravages de l'impouvoir* »<sup>8</sup>. Autrement dit, ce n'est pas le droit qui est théoriquement haï, mais plutôt ses développements et plus particulièrement ses sur-développements.

De la même manière, plusieurs chercheurs soulignent les conséquences que peuvent entraîner le phénomène de densification normative. Définie comme un *processus de montée en puissance de la normativité, par lequel les normes juridiques prennent forme et force, gagnent en extension et en volume, enserrant conduites et pratiques dans un maillage de plus en plus dense*<sup>9</sup>, la densification normative se manifeste par une inflation législative d'une part, mais aussi par la multiplication des sources de normativité. L'addition de couche juridique sur le sujet de droit entraînerait alors un écrasement, une déshumanisation par la technique. En d'autres termes, le droit serait plus détesté, car il y aurait plus de matière à haïr.

L'excès de vitalité du droit trouve en plus écho dans certains développements anglo-saxon qui désigne la *law* comme vecteur de problèmes sociaux<sup>10</sup>. En sanctionnant un comportement précis au sujet de droit, il se crée systématiquement un effet de *cultural lag*, un délai d'adaptation de la culture à un autre phénomène, ici la norme. En prenant exemple sur le traitement des crimes et délits commis sur les mineurs, on observe, en France et outre-Atlantique, que si la loi fixe précisément un *quantum* concernant la peine, l'opinion publique quant à lui, considère ce dernier trop faible, manquant de sévérité. C'est ce décalage entre la norme fixée et la perception du comportement en question qui constitue une latence culturelle. Un autre exemple contemporain pourrait être celui de la récente proposition de loi votée visant à interdire les violences éducatives symboliques : la disposition, principalement symbolique, demeurerait incomprise par une partie de l'opinion.

Finalement, il ne s'agirait pas tant d'une haine généralisée du droit qu'une incompréhension spécifiée de ce dernier. À quoi nous sert le droit ? Dans l'ouvrage éponyme, Jacques Commaille, sociologue et politologue du droit, plaide pour une redécouverte du processus de gestation normatif « *par le bas* », fondée avant tout sur la prise en compte de la diversité des groupes sociaux comme le développe déjà la pensée habermassienne<sup>11</sup>. L'auteur milite pour une légistique prenant « *le contre-pied d'une emprise croissante [...] d'une normativité bureaucratique, technocratique et gestionnaire, dépourvue de toute ambition axiologique* ». Là encore, le droit n'est pas tant dénoncé pour ce qu'il nous impose que pour le raisonnement qui l'a vu naître, sa méthode ou plus exactement sa distance qui le sépare de ces sujets.

Nous voilà rassurés : l'étude du droit ne mène pas à son nécessaire rejet. Peut-être à une constructive désillusion concernant ses ambitions, comme un sentiment de peine pour celui qui se perd sur le chemin du complexe, de la technicité même déshumanisé. Puisqu'après tout, *la haine procède parfois d'un amour déçu*<sup>12</sup>.

Th. BUGADA

<sup>1</sup> Le problème de la définition du droit. Introduction à un cours de l'évolution de la philosophie du droit à l'époque contemporaine, Liège, Faculté de droit d'économie et de sciences sociales, 1978, p. 9 ;

<sup>2</sup> P. Mbongo, Les juges, les discours de haine (et le politiquement correct), RDLF, 2016, n° 13 ;

<sup>3</sup> Cons. const., n° 2015-512 QPC, 8 janvier 2016 ;

<sup>4</sup> CEDH, 25 oct. 2018, aff. E.S. c/ Autriche, requête n° 38450/12 ;

<sup>5</sup> Pour analyse plus exhaustive, voir notamment E. Derieux, Le droit des médias. Droit français, européen et international, LGDJ-Lextenso, 2015 ;

<sup>6</sup> P. Cézanne et E. Zola, Lettres croisées 1858-1887, Gallimard, 2016, Lettre n° 12, p. 103 ;

<sup>7</sup> N. Dissaux, La haine du droit, D. 2017, n° 10, p. 497 ;

<sup>8</sup> D. Rousseau, Éloge du droit, Gaz. Pal. n° 4, 26 janv. 2016, p. 3 ;

<sup>9</sup> C. Thibierge, La densification normative, D. 2014, 834 ;

<sup>10</sup> Rose, Arnold M. "Law and the Causation of Social Problems," Social Problems vol. 16, n° 1, 1968): p. 33-43. HeinOnline, <https://heinonline-org-s.biblio-dist.ut-capitol-fr/HOL/P?h=hein.journals/socprob16&i=35> ;

<sup>11</sup> J. Commaille, À quoi nous sert le droit ? Gallimard, coll. Folio, Essais, 2015 ;

<sup>12</sup> N. Dissaux, préc. cité.

# UN TABOU SUR LA HAINE EN RELATIONS INTERNATIONALES ?

**A**ntipode de l'amour ou reflet pervers de celui-ci, le sentiment qu'inspire la haine se décline sous de multiples formes allant du simple mépris à la volonté d'annihilation. Proche de l'amour dans sa puissance destructrice (et non créatrice), celui qui plonge dans la haine emprunte un sentier périlleux vers une violence quasi-illimitée. En relations internationales, une telle manifestation irrationnelle pourrait s'inscrire logiquement dans les phénomènes belliqueux. Le droit international humanitaire tente de réguler toute violence gratuite au cours d'une guerre (notamment avec les principes de nécessité et de proportionnalité), toutefois la haine évolue sur le registre des sentiments, un registre peu perméable au droit.

Bien que les émotions soient un objet d'étude pour les internationalistes, notamment en politique étrangère à travers la psychobiographie ou la voie médiane des domaines affectifs <sup>1</sup>, les manifestations de violence les plus extrêmes inspirées par la haine, telle qu'une éradication absolue de l'objet de cette haine, sont confrontées à un concept polémique et bien plus intéressant, celui de tabou. L'assouvissement de la haine au niveau international devrait mener à une utilisation sans modération du feu nucléaire ou de toute autre arme de destruction massive, pourtant ces extrêmes restent rares. Le tabou en relations internationales a surtout été consacré à l'étude de ce non-usage des armes de destruction massive. Bien que son programme de recherche soit en dégénérescence, le concept de tabou offre une nouvelle vision sur la haine et surtout sur la socialisation des États entre eux.



## *Un concept ambitieux aux origines multidisciplinaires*

Tout d'abord découvert par l'anthropologie, le tabou, qui peut avoir une portée religieuse telle que la violation d'un péché dans le christianisme, verra son horizon élargi. C'est en 1777 que le capitaine Cook débarque sur l'île Tonga dans le Pacifique Sud où il rencontre les tongiens<sup>2</sup>. Ces derniers se comportent étrangement, ils refusent de s'asseoir ou de manger certains aliments, en polynésien, ces actions sont *tapu*, soumis à un interdit. L'anthropologie permettra de concevoir le tabou comme constitutif d'une société bien que certains peuvent être communs à d'autres comme la pédophilie ou l'inceste.

Plus tard, en sociologie, Émile Durkheim utilisera le concept de tabou pour expliquer la dynamique d'un groupe dans l'éducation morale, le respect du tabou est garant du statut moral du groupe sous peine de sanctions<sup>3</sup>. De même, avec le processus de socialisation, l'individu qui s'approprie des normes et des valeurs va se sensibiliser également à certains interdits sociaux sous peur d'être exclu, pas seulement par déviance qui peut atteindre les normes, mais en s'attaquant aussi aux valeurs.

Enfin, la psychanalyse, avec Sigmund Freud et son ouvrage *Totem et tabou* (1913) va davantage s'intéresser aux caractéristiques personnelles du tabou et à sa construction mentale. Bien qu'il reconnaisse le tabou comme un fait social, il le relie à un fait individuel, la névrose obsessionnelle : les individus sont alors dans une ambivalence émotionnelle, entre l'envie d'enfreindre le tabou et la crainte de le violer, et de sa sanction : « L'homme qui a enfreint un tabou devient tabou lui-même, car il possède la faculté dangereuse d'inciter les autres à suivre son exemple. Il éveille la jalousie et l'envie : pourquoi ce qui est défendu aux autres serait-il permis à lui ? Il est donc réellement contagieux, pour autant que son exemple pousse à l'imitation, et c'est pourquoi il doit lui-même être évité. » Comme le rappelle la citation de l'ouvrage, la transgression du tabou inspire autant l'opprobre que la jalousie, le sentiment provoqué (*le feedback*) est double également.

Dès lors, le tabou aura été étudié dans ses dimensions anthropologique, sociologique et psychanalytique, soit au niveau de l'espèce humaine, des sociétés et relations sociales, puis de l'individu et de son âme. Pour définir avec justesse la notion de tabou, et dans sa plus grande tolérance disciplinaire, il s'agit d'un interdit moral qui s'impose à l'ensemble des individus d'une société, que ce soit un acte ou une pensée, il a été assimilé par les individus pour ne pas rompre la cohésion sociale (ce dernier point reste polémique ; les individus craignent vraiment de porter un coup à la société en ne respectant pas le tabou ou

davantage d'être ostraciser, banni?).

Dans le champ des relations internationales, le tabou est un concept d'usage assez restreint certainement dû à son introduction dans la discipline par deux auteurs Richard Price et Nina Tannenwald. Sur des thèmes voisins mais différents que sont les armes chimiques et les armes nucléaires, ils vont permettre l'émergence du concept dans la littérature scientifique des relations internationales – principalement sur ces thèmes malheureusement.

Le premier à y consacrer un article entier est Richard Price<sup>4</sup>, en 1995, avec son questionnement sur la non-utilisation des armes chimiques durant la Seconde guerre mondiale. En effet, cette dernière a atteint des niveaux de cruauté et d'horreur si élevés qu'un emploi massif des armes chimiques aurait été concevable, or ce ne fut pas le cas. Price retient plusieurs éléments explicatifs comme le risque de riposte massive de

**« L'homme qui a enfreint un tabou devient tabou lui-même, car il possède la faculté dangereuse d'inciter les autres à suivre son exemple. Il éveille la jalousie et l'envie : pourquoi ce qui est défendu aux autres serait-il permis à lui ? Il est donc réellement contagieux, pour autant que son exemple pousse à l'imitation, et c'est pourquoi il doit lui-même être évité. »**

l'ennemi, le souci humanitaire mais le plus intéressant est son approche sur la généalogie entre le poison et les armes chimiques. Le poison était prohibé depuis le moyen-âge, ce procédé était vu comme une arme de faible ; le combat ne pouvait avoir lieu car le poison ne donnait aucun moyen de riposte à l'adversaire, sans duel d'égal à égal il n'y a aucun honneur à vaincre. De la même manière les armes chimiques seraient devenues les armes des faibles, les armes des barbares car les nations civilisées n'auraient pu concevoir la guerre entre elles ainsi, on parle de « bombe sale » encore aujourd'hui. L'approche est nettement constructiviste car ce tabou émane d'une construction, du discours des dominants avec la référence à Foucault et de la morale des puissants de

Nietzsche, le tabou a été en grande partie imposé par les États-Unis et leurs alliés.

Plus tard, Nina Tannenwald<sup>5</sup> reprendra le flambeau du tabou, mais pas sur les mêmes armes. Durant la guerre froide, aucun des belligérants n'a usé du feu nucléaire à cause de la dissuasion nucléaire pour la plupart des scientifiques ; or la thèse du tabou nucléaire est soulevée par Tannenwald. Toujours dans une approche constructiviste, les armes nucléaires ne seraient pas utilisées car elles ne seraient plus considérées comme des armes conventionnelles, cette vision nouvelle provient des dirigeants comme Truman qui désignera l'arme nucléaire en ces termes : « *It's used to wipe out women and children and unarmed people (...) So we have got to treat it differently from rifles and cannon and ordinary things like that* »<sup>6</sup>.

Cependant le tabou, étudié jusqu'à maintenant, aurait plusieurs inconvénients : son respect n'est dû qu'à des considérations politiques, non morales ; tous les États ne le partagent pas, il est donc contingent et partial ; et enfin il serait trop frag-

ile car sa transgression suffit à le faire disparaître. Alors que les théoriciens réalistes préféreront le concept de « tradition », mobilisant des éléments plus stratégiques que symboliques, pour expliquer « l'équilibre de la terreur » durant la guerre froide notamment, une révision de la notion de tabou ne doit pas être exclue afin de la rendre opérationnelle.



### *Un recadrage nécessaire de la notion de tabou en relations internationales*

Sur le plan des considérations, la morale est en effet un élément important du tabou. En imposant un tabou, on définit ce qui est bien et ce qui est mal. En prenant des considérations politiques, comme la dissuasion nucléaire ou bien « l'équilibre de la terreur », on ne soustrait tout de même pas un fond moral. Peu importe s'il est bon ou mauvais, le précepte moral est à la base d'une motivation politique. De même en sociologie, les actions politiques peuvent avoir une finalité morale : quand Durkheim insiste sur la défense du statut moral du groupe, on peut lui reconnaître la volonté d'unité du groupe, en le rassemblant sous les mêmes valeurs – d'où l'imposition de tabous. En relations internationales, il y a certes un calcul stratégique latent mais les dirigeants à son origine peuvent considérer que la survie du groupe, de la nation peut passer par l'imposition d'un tabou sur l'usage des armes nucléaires.

Pour le cas de la partialité du tabou et de sa contingence, le raisonnement de Price a déjà éclairé cette critique. Si le tabou se construit par une relation intersubjective, il est cohérent qu'il ne s'applique qu'aux acteurs de cette relation. Quand Price parle de l'identité qui se construit autour d'un tabou, que les occidentaux se démarquent comme des êtres civilisés en bannissant l'usage des armes chimiques, il ne concerne que les États qui se reconnaissent dans ce tabou. Comme en anthropologie, les sociétés humaines peuvent être différenciées par le contenu de leurs normes sociales et morales, leurs valeurs. Par exemple, la salutation entre individus passe par un contact physique et atteste d'un respect mutuel en France alors qu'au Japon, le contact est plutôt tabou : pour saluer autrui respectueusement il

ne faut pas le toucher. Cette différence culturelle peut expliquer que des États aient été plus sensibles aux attaques chimiques en Syrie que d'autres, car ils ont construit leur identité en rejetant ces méthodes.

Enfin sur la fragilité de la violation du tabou, il faut revenir sur l'objet même du tabou et sa sanction. Si le tabou consiste seulement à une action interdite, certes, cela relève plus de la norme sociale ou juridique, et la qualification de tabou n'a pas lieu d'être. Mais la psychanalyse a démontré que le tabou touche personnellement l'acteur. Dans la doctrine nucléaire française<sup>7</sup>, le problème ne vient pas de la passivité ou non de la force nucléaire mais de sa formulation claire. Il y a une ambivalence<sup>8</sup> entre l'envie et l'opprobre du tabou et elle peut ne toucher que l'objet dans son essence. Est-ce que les États qui n'ont pas condamné spécifiquement les attaques chimiques en Syrie ne sont pas soumis à un tabou également ? Devant la pression des autres États, ils n'ont pas osé clairement donner leur opinion sur ces armes, s'ils les considéraient comme conventionnels, quelle serait la réaction de ceux qui les condamnent ? Pour la dissuasion nucléaire, la sanction est immédiate, qui brise le tabou entraîne la jalousie des autres et leur frustration d'avoir respecté une norme désuète alors qu'ils en avaient envie.

Désormais, les principaux éléments recueillis par cette relecture mettent en exergue les qualités intrinsèques du tabou. Chaque discipline lui a donné une caractéristique constitutive, elles ne sont pas exhaustives mais elles pourraient suffire à consolider le concept de tabou. En combinant les résultats du programme de recherche et les idées de la précédente révision, trois éléments peuvent être produits pour formuler une essence du tabou en relations internationales.



En définissant un interdit respecté par des États entretenant des relations privilégiées, notamment par l'intersubjectivité, ces mêmes États affirment un précepte moral qui leur est commun, et à la différence de la norme, son non-respect n'entrave pas le processus de socialisation mais touche aux valeurs partagées par ces États. Ne pas respecter les normes perturbe les interactions sociales, ne pas respecter les tabous endommage l'image des États. Le tabou est alors constitutif d'une identité. Ceux qui le respectent affirment leur appartenance à une communauté de valeurs. Dans le cas de la guerre Iran-Irak, Price avait déjà relevé cette nuance civilisationnelle avec le discours de Tariq

Aziz, ministre irakien, justifiant l'emploi d'armes chimiques et surtout l'insensibilité à ce tabou : « *There are different views on this matter from different angles. You are living on a civilized continent. You are living on a peaceful continent* »<sup>9</sup>. L'environnement dans lequel évolue l'Irak et l'Occident sont différents, ils ne partagent pas la même sensibilité sur les armes chimiques parce que leur point de vue divergent. D'où l'importance du constructivisme, l'avis d'un État sur un objet tabou changera selon la relation qu'il entretient avec cet objet ; cette relation peut être si intense qu'elle peut servir de déterminant identitaire à l'État : les pays occidentaux et d'autres comme l'Iran ou le Qatar<sup>10</sup> n'usent pas des armes chimiques car ils se considèrent comme civilisés.

Par l'attribution d'un précepte moral constitutif de son identité, l'État peut apparaître comme un « saint » car il agit selon la morale qu'il a défini, ceux qui ne la suivront pas sont donc mauvais. La Syrie ayant utilisé des gaz contre sa population est devenue un « monstre » au sens de Devetak<sup>11</sup>, elle a enfreint le tabou. Face à cette violation, les États identifiés et sensibilisés à ce tabou veulent sanctionner la Syrie, ils veulent la punir. Cette réaction spontanée met en valeur le pouvoir de ceux qui créent les tabous, comme Price l'avait perçu en mobilisant Foucault. Au-delà de la production normative, il ne s'agit plus d'intégrer ou d'exclure les États ne respectant pas les normes, il faut sanctionner les États ne respectant pas les valeurs. Violenter un tabou reviendrait à transgresser le pouvoir inquisiteur des États qui le respectent. Cette caractéristique pourrait s'appliquer à la morale en général, comme la désignation des « États-voyous » par l'Occident mais celle-ci est trop vague pour expliquer concrètement comment s'affirme ce pouvoir. Le tabou apparaît comme un pilier de cette morale et la réaction à son non-respect est révélatrice du pouvoir de son défendeur.

Pour finir, le facteur domestique constitue également un élément constitutif du tabou, il contribue aussi bien à sa production qu'à son application. Les opinions publiques observées par Tannenwald pourraient être un producteur de normes et de morale suffisamment audible pour que les dirigeants s'en inspirent, mais leur personnalité semble être importante dans la construction du tabou. La vision différente de Truman sur l'arme nucléaire a peut-être désamorcé une guerre nucléaire. Néanmoins, cette vision doit être partagée par l'ensemble du centre décisionnel. Il existe une dimension psychologique que Dolan formule avec le duel impensable et tragique<sup>12</sup>. En temps normal, la transgression du tabou est impensable, il y a une résistance morale qui combat celle-ci. Mais quand la situation devient tragique et que les repères sont perdus, le tabou peut être éludé. Est-ce ce que veut décrire Stanley Kubrick dans son film *Doctor Strangelove* quand le général Jack D. Ripper devient défaitiste et décide d'attaquer l'U.R.S.S. ? Cette nuance entre la vision des dirigeants et des exécutifs peut révéler la solidité d'un tabou.

Ainsi le tabou en relations internationales pourrait être redéfini comme un objet identitaire, vecteur de pouvoir et géré par la politique domestique des États. Malgré cette tentative de synthèse, une lacune subsiste pour compléter l'étude du tabou en

relations internationales : son manque de thèmes dans la littérature au-delà de l'usage des armes de destruction massives. Parmi ces thèmes pourraient figurer les viols de guerre<sup>13</sup> notamment lors des opérations de maintien de la paix<sup>14</sup>.

Julien VILAR



<sup>1</sup> MORIN Jean-Frédéric, *La politique étrangère, Théories, méthodes et références*, Armand Colin, 2013, 320p.

<sup>2</sup> EDEN Lynn, *The contingent taboo*, 2010, *Review of international studies*, Vol. 36, No 4, p. 831

<sup>3</sup> HASSNER Ron E., *Blasphemy and violence*, 2011, *International studies quarterly*, Vol. 55 p.29

<sup>4</sup> PRICE Richard, *A genealogy of chemical weapons taboo*, 1995, *International organization*, Vol. 49, No 1, p.73-10

<sup>5</sup> TANNENWALD Nina, *Stigmatizing the bomb : Origins of the nuclear taboo*, 2005, *International security*, Vol. 29, No 4, p. 5-49

<sup>6</sup> FARRELL Theo et LAMBERT Hélène, *Courting controversy : international law, national norms and American nuclear use*, 2001, *Review of international studies*, Vol. 27, No 3, p. 315

<sup>7</sup> LE GUELTE Georges, *Quelle doctrine nucléaire pour la France ?*, 2005, *Revue internationale et stratégique*, Vol. 3, No 59, p. 21-3

<sup>8</sup> Référence à la citation de Sigmund FREUD extraite de « *Totem et tabou* » (1913)

<sup>9</sup> PRICE Richard, *A genealogy of chemical weapons taboo*, 1995, *International organization*, Vol. 49, No 1, p.99

<sup>10</sup> DELCOURT Barbara, *Tabou or not tabou ?*, 2014, p. 158-159

<sup>11</sup> DEVETAK Richard, *The Gothic scene of international relations : ghosts, monsters, terror and the sublime after September 11*, *Review of international studies*, Vol. 31, No 4, p. 621-643

<sup>12</sup> DOLAN Thomas M., *Unthinkable and tragic : the psychology of weapons taboos in war*, 2013, *International organization*, Vol. 67, No 1, p. 37-6

<sup>13</sup> KIRBY Paul, *How is rape a weapon of war? Feminist International Relations, modes of critical explanation and the study of wartime sexual violence*, 2013, *European journal of international relations*, Vol. 19, No 4, p.797-821

<sup>14</sup> NORDS Ragnhild et RUSTAD Siri C. A., *Sexual exploitation and abuse by peacekeepers : understanding variation*, 2013, *International interactions*, Vol.39, No 4, p.511-534



La rubrique « Le monde associatif » vise à présenter aux lecteurs, en partenariat avec l'Espace culturel et certaines associations étudiantes, toute l'actualité culturelle et associative qui peut vous intéresser. Pour avoir des informations complémentaires, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'Espace culturel !

## QUELQUES INFORMATIONS CULTURELLES PAR LE SERVICE CULTUREL DE L'UT CAPITOLE

**Le mot de la rédaction :** Vous souhaitez découvrir la ville, vous engager dans des activités culturelles ? L'Espace culturel est alors un lieu de passage obligé ! Rendez-vous à la Maison des étudiants pour y rencontrer Paule GERY et son équipe ! L'offre est toujours variée et intéressante, de quoi vous permettre de faire de belles découvertes !

**Du 7 au 31 janvier**

**Walter Barrientos** - Galerie Si

Contact :

Bureau AF63

05 61 63 39 72

[Paule.Gery@ut-capitole.fr](mailto:Paule.Gery@ut-capitole.fr)

Maison des étudiants

Site des Anciennes Facultés

Accueil du public

du lundi au jeudi : 10h-12h30 / 14h-18h30

et le vendredi : 10h-12h30 / 14h-17h

Mêlant gravure, dessin et peinture, l'œuvre très colorée que présente l'artiste péruvien pour la Galerie Si témoigne de l'incessant aller-retour entre passé et avenir, de la volonté de créer une passerelle entre notre société occidentale et la culture traditionnelle andine.

L'Espace Culturel de l'UT Capitole

**Samedi 19 janvier**

**Nuit de la Lecture**

Le hall de la BU Arsenal se transforme le temps d'un soir pour feuilleter, entendre et regarder le livre sous toutes ses formes... et s'en amuser ! Une lecture-rencontre avec l'auteur Yves Charnet, un tête-à-tête avec l'artiste Pascale Herpe, des visites des réserves à la lampe torche, un bookface challenge, du speedbook-

ing, un blind test littéraire pour gagner des chèques-lire... Cette nuit, on va jouer pour mieux bouquiner !

Les bibliothèques de l'université et de ISAE-SUPAERO, l'Espace Culturel de l'UT Capitole.

**Les inscriptions aux ateliers :** Vous souhaitez découvrir une nouvelle passion ou pratiquer celle que vous avez déjà ? Ça tombe bien, l'Espace Culturel et de nombreuses associations étudiantes proposent des ateliers hebdomadaires qui n'attendent que vous !

Inscrivez-vous sur [www.ut-capitole.fr/culture](http://www.ut-capitole.fr/culture) > rubrique « pratiques artistiques ».

**La billetterie à prix réduits :** Depuis sa création, l'Espace Culturel noue de solides relations avec les structures culturelles toulousaines comme le Théâtre Sorano, le Théâtre de la Cité, le Théâtre Garonne ou encore le Centre de Développement Chorégraphique afin de permettre à tous les membres de la communauté universitaire de découvrir la création artistique classique et contemporaine. Ces partenariats permettent à l'Espace Culturel de vous faire bénéficier de tarifs exceptionnels ou d'invitations sur des spectacles choisis en raison de leur pertinence artistique et pédagogique.

Découvrez la sélection de spectacles pour l'année 2018-2019 sur [www.ut-capitole.fr/culture](http://www.ut-capitole.fr/culture) > rubrique bons plans / billetterie



ESPACE CULTUREL



# Orchestre Symphonique Étudiant de Toulouse

## SAISON 2018/2019

Direction : Valerio Civano,  
Michel Brun, Claire Suhubiette

### ÉTUDIANTS, REJOIGNEZ L'ORCHESTRE !

Au programme : DVOŘÁK, *Symphonie « du Nouveau Monde »*,  
MOZART, *Symphonie n°41*, VIVALDI et POULENC, *Gloria...*

Répétitions MARDI et MERCREDI soir

Manufacture des Tabacs, 21 allées de Brienne

Informations et recrutement sur le site [oset.fr](http://oset.fr)

[oset.fr](http://oset.fr)

[orchestre.etudiant.tlse](http://orchestre.etudiant.tlse)

[recrutement@oset.fr](mailto:recrutement@oset.fr)



# La haine sur internet : un défi pour la législation française

**M**ardi 27 novembre 2018 le Tribunal de Grande Instance de Paris a ordonné que le site [democratieparticipative.biz](http://democratieparticipative.biz) soit bloqué en France de façon définitive par neuf fournisseurs d'accès à internet. Ce site, de par ses propos racistes et homophobes, était l'illustration même des contenus haineux qu'il est possible de trouver sur en ligne. Toutefois, ce n'est qu'un infime échantillon de ce qu'il est possible d'y trouver. En effet, chaque jour sont postés sur les principaux réseaux sociaux plus de 200456 insultes selon l'agence d'analyse du web Kantar Media dans une étude de 2017. Mais pourquoi trouve t'on autant de messages porteurs de haine sur internet ? Qui sont ces personnes qui les postent ? Quels en-sont les conséquences ? Et surtout, comment la loi parvient-elle à réguler la haine sur internet ?

## Internet, un terreau fertile

Internet n'est qu'un outil permettant aux personnes de partager du contenu de toutes natures de façon rapide et de se regrouper, anonymement ou non, autour de sujets communs. En soi cet outil n'est pas mauvais, mais ses utilisateurs se comptent par milliards et parmi eux se trouvent forcément des personnes tenant un discours raciste, sexiste ou homophobe et tentant de le propager.

Or, cette propagation des contenus haineux est facilitée par internet. D'une part la plupart des messages sont courts et ne permettent pas réellement un raisonnement et une argumentation poussés. En outre, peu de personnes pensent à vérifier les sources d'une information, laissant le champ libre aux « fake news » et autres « hoax », canulars créés à des fins malveillantes. De plus, internet souffre de l'hyperréactivité de ses utilisateurs puisqu'un post raciste pourra être reposté en quelques clics sur toutes plateformes par un grand nombre d'utilisateurs. Cette possibilité de diffuser rapidement une information rend difficile sa suppression. Si difficile en réalité que seuls 31% des messages haineux sont supprimés après 24 heures selon une étude de l'European Grassroots Antiracist Movement. Une éternité si l'on considère le nombre total de personnes qui peut avoir connaissance de l'information dans ce laps de temps. Enfin, l'un des problèmes les plus pointés du doigt à propos de l'internet est l'anonymat sous lequel peuvent se réfugier les utilisateurs.

## Anonymat et effet de groupe comme catalyseur de la haine

Il est vrai qu'il existe sur internet toute une catégorie de personnes qui, se sentant protégées par l'anonymat, tiennent des propos qu'elles n'auraient pas en d'autres circonstances. Ce sont les rangs des « trolls » désinhibés et analysés par le psychologue John Suler comme faisant une nette distinction entre le monde virtuel et leur vie réelle. Toutefois, bien que les plus nombreux, ces derniers ne sont pas les plus virulents dans leurs propos, puisque, selon les chercheurs de l'université de Zurich dans une étude de 2016, les internautes qui assument leur identité sont les plus agressifs.

Mais au-delà de l'anonymat, le véritable problème que peut poser internet est la création de groupes qui peuvent attirer à eux des personnes qui à la base n'auraient pas tenus de propos haineux mais qui se sont enhardis au contact d'une communauté. Cet effet de groupe peut même aller jusqu'à faire intégrer à la personne le mode de penser de la communauté en lui donnant une explication et une solution toute faite, muant un possible malaise en une véritable détestation d'autrui.

## Cyberharcèlement et l'incitation à la haine comme conséquences principales

Le problème est bien là : la haine se propage par le biais d'internet. Cette haine se canalise sous forme d'insultes adressées à ses cibles. Mais cette haine a également des conséquences d'ordre plus physique lorsqu'elle vient augmenter la discrimination déjà présente ou qu'une personne se radicalise sur internet, on parle alors de provocation à la haine. Cette dernière est ancienne, présente dans toute forme de communication et interdite par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, qui englobe internet. Toutefois, elle s'est développée avec l'arrivée de ce dernier pour les raisons évoquées ci-dessus.

Aussi, au vu des conséquences désastreuses que peut avoir la propagation des contenus haineux sur l'internet, il est devenu urgent depuis plusieurs an-

nées de réguler lesdits contenus par des solutions plus adaptées au monde numérique que ne l'étaient celles en vigueur.

## Des mesures déjà présentes et de nombreuse législation à venir pour contenir la haine

**« D'une part la plupart des messages sont courts et ne permettent pas réellement un raisonnement et une argumentation poussés. En outre, peu de personnes pensent à vérifier les sources d'une information, laissant le champ libre aux « fake news » et autres « hoax » »**

Un premier pas a été fait dans le sens d'une plus grande implication de ces derniers acteurs avec la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique du 21 janvier 2004 qui permet d'engager la responsabilité des intermédiaires technique s'ils ne suppriment pas rapidement un contenu considéré comme illicite. Ce n'était pourtant pas suffisant compte tenu de la multiplication des contenus haineux et le Gouvernement a donc commandé un rapport pour mieux préparer la lutte contre eux. Ce dernier, le rapport Avia, a été remis le 20 septembre 2018 et contenait une liste de vingt mesures destinées à « faire d'internet un espace plus apaisé, moins haineux ». Il est possible de citer entre autres dans ces mesures le délai maximal de 24h qu'auraient les hébergeurs pour supprimer les contenus, la possibilité de mettre en quarantaine à titre préventif les contenus non manifestement illicites, la multiplication des amendes

par cent, une extension des pouvoirs du CSA et même l'incitation pour les annonceurs à rendre public leurs supports afin d'identifier qui soutient les sites haineux des autres.

Attendu par les associations luttant contre le racisme et l'antisémitisme, ce rapport dévoile donc une solution plus adaptée aux réalités d'internet et servira de document préparatoire à de futures législations. Toutefois, bien qu'il soit urgent d'agir, se pose une problématique de taille : jusqu'où aller ?

## Une proportionnalité des mesures nécessaire pour éviter de basculer dans la censure

Considérant le grand nombre de contenus haineux, ce ne sera pas la justice qui sera en première ligne dans la lutte contre ces derniers, mais bien les entreprises privées et notamment les principaux réseaux sociaux. Or, jusqu'à quel point peut-on laisser une entreprise décider où s'arrête la libre expression et où commence la haine ?

Cette question a inquiété et inquiète toujours de nombreux internautes depuis l'adoption de la loi NetzDG du 1er janvier 2018 en Allemagne, législation très stricte en matière de contenu haineux. Si stricte en réalité qu'elle pousse les entreprises à des réponses « disproportionnées » face à de possibles contenus illicites d'après le Neus Deuschalnd, la Fédération des patrons de presse allemand, allant jusqu'à parler de « censure ». Et ce n'est pas la revue satirique Titanic qui ira les contredire, cette dernière ayant vu son compte bloqué pendant quarante-huit heures à cause

d'un tweet ironique.

Aussi, et bien qu'il soit important de s'armer face à la haine en ligne, il ne faut pas perdre de vue que la réponse devra être proportionnée aux atteintes, au risque de se voir appliquer une censure préventive.

Lauren GUICHETEAU

# La solution en mangeant

**C**haque année en France, 10 millions de tonnes de nourriture ne sont pas consommées et donc jetées. Vous aussi vous trouvez ce nombre exorbitant et vous voulez changer les choses ? C'est possible, et pour cela vous n'aurez besoin que de votre smartphone et de vos petits pieds pour vous mener chez le commerçant d'à côté. Aussi, vous pourrez profiter d'un bon repas sans vous ruiner. Tout cela grâce à l'application *Too Good To Go*.

*Too Good To Go* vous propose de récupérer les invendus du jour des commerces participant à un prix plus que réduit. Par exemple, votre panier coûtera trois euros alors que les produits qui le compose en valent douze. Pas mal, non ? De plus, c'est une surprise chaque jour ! En

effet, le contenu des paniers change au fil des jours car les invendus sont différents. Il est donc impossible de savoir sur quoi vous allez tomber en avance. Mais attention les paniers ont tendances à partir très vite alors soyez aux aguets, sinon retentez le lendemain !

Comment ça marche pour récupérer son panier ? Il vous suffit de télécharger l'application sur votre mobile à partir du Play Store ou de l'Apple Store. Créez ensuite un compte, vous n'aurez pour cela que besoin de quelques secondes. Vous êtes maintenant prêt à lutter contre le gaspillage alimentaire !

Pour cela, il faudra tout d'abord trouver un magasin près de chez vous, l'application se servira de la géolocalisation. Après avoir activé le suivi géographique, vous allez avoir une liste de magasins triés par distance, du plus proche au plus loin de vous. Vous pouvez aussi chercher un ma-



gasin en particulier grâce à la barre de recherche. Si vous êtes plutôt salé que sucré, ou que vous ne pouvez récupérer votre panier qu'à partir de dix-neuf heures, vous pouvez l'indiquer dans les filtres. Vous pourrez y trouver aussi bien la boulangerie du coin de la rue que le *Subway* toujours trop peuplé. Une fois votre commerçant choisis avec soin, il ne vous reste qu'à cliquer sur « Je réserve ! », indiquer le nombre de panier que vous voulez sauver, payer et hop le tour est joué ! Vous n'aurez plus qu'à attendre l'heure de collecte en compagnie de votre petit sac. Car oui, pour pousser le concept jusqu'au bout, il vous faudra amener votre propre sachet afin de récupérer vos trouvailles du jour ; ainsi on évite aussi les déchets plastiques inutiles. Une fois l'heure de collecte arrivée, rendez-vous chez le commerçant pour récupérer votre panier et profiter d'un bon petit repas. Il vous faudra bien respecter l'heure de collecte pour éviter de gêner les commerçants quand ils sont en plein service. Chez le commerçant, pas besoin de sortir votre carte bleue,



# anti-gaspi à petit prix !



tous les paiements se font sur l'application via carte bancaire ou PayPal. Et pour être sûr que vous n'êtes pas un robot, une transaction d'un euro est effectuée lors de l'inscription de votre carte bancaire sur le site mais pas de panique vous ne serez pas débité ! Afin que le commerçant sache que vous venez pour Too Good To Go – et que vous n'êtes pas un charlatan –, il vous faudra lui montrer votre reçu sur votre smartphone via l'application, qu'il validera afin de prouver votre venu.

Vous vous rendez-compte que finalement vous ne pourrez pas aller chercher votre panier car le professeur de droit a décidé de vous rajouter une heure pile à l'heure de la collecte ? Pas de soucis ! Vous avez la possibilité d'annuler en allant directement sur le reçu que vous trouverez sur l'application. Attention, cependant vous ne pouvez annuler votre commande que jusqu'à trois heures avant l'heure de collecte sinon vous ne serez pas remboursé. Une fois votre panier annulé, il

sera remis en ligne afin d'en faire profiter quelqu'un d'autres, et éviter qu'il ne parte à la poubelle.

Si malgré le suivi des commerçants par l'application, vous avez le malheur de tomber sur un panier immangeable – je vous rassure, cela ne m'est jamais arrivé, mais on ne sait jamais –, vous pourrez demander un remboursement. Il faudra remplir un formulaire en renseignant le numéro de commande et la date de celle-ci. Si la plainte est justifiée – déterminée par une enquête de Too Good To Go –, vos sous se retrouveront sur votre compte bancaire.

Vous voulez faire une autre bonne action ? C'est possible : via l'application, vous pourrez donner 2€ afin qu'un repas soit récupéré et remis à une personne dans le besoin. Déjà des milliers de repas ont été redistribués grâce à cette action.

Too Good To Go n'est pas exclusif à la France, alors si vous décidez de voyager mais que vous ne voulez pas faire passer tout votre argent dans la nourriture, c'est aussi la solution idéale ! Vous pourrez donc le retrouver en Belgique, au Danemark, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, en Suisse, au Pays-Bas, et même en Norvège.

Ce concept a tout d'abord vu le jour au Danemark en 2015 puis est arrivé en France grâce à Lucie Basch, ingénieure centralienne et directrice de la branche française en 2016. Elle a démarré sa carrière dans l'agro-alimentaire au Royaume-Uni, mais elle s'est rendu compte qu'elle préfère trouver des solutions et innover pour résoudre les problèmes de gaspillage. L'idée lui est venue en passant devant une boulangerie où elle a vu de nombreux produits partir à la poubelle. Elle a donc décidé de créer une plateforme qui permet de récupérer ces produits juste avant qu'ils ne soient jetés en mettant en relation les commerçants et les riverains.

Pour finir, voici quelques chiffres qui, je suis sûre, vous parleront autant qu'un million de mots. Au total, Too Good To Go c'est trois millions de repas qui ont été sauvés en deux ans grâce à trois millions de personnes qui ont téléchargées l'application et quatre-mille-huit-cents partenaires. Chaque jour, c'est en moyenne quinze mille repas sauvés de la poubelle.

Manon WRIGHT



## 1 million de repas sauvés

En émissions de CO<sub>2</sub>, cela équivaut à :



15 Voyages jusqu'à la lune



150 000 Heures de douche



200 Ans de conduite



280 000 Arbres plantés

# LA HAINE



Dans ses *Contemplations*, Victor Hugo écrit « la haine est l'hiver du cœur ». La haine est une saison, qui a pour conséquence de conserver sous gel les bourgeons de l'affection. À la fois curieuse et défiante, la thématique de ce mois invite à penser un objet que l'on ne veut pas voir, que l'on cache derrière les appeaux du tribunal de la pensée. Tout un défi de le dévoiler !

La haine, insatiable et dévorante, est un sentiment, ou une passion primitive, selon l'époque ou la discipline qui la saisissent. La haine se désigne plus aisément *a contrario* que positivement. La haine n'est pas l'agressivité, car cette dernière agit sur un plan différent : celui de la survie biologique. La haine n'est pas non plus la colère, qui n'est que ponctuelle et qui agit sur le plan psychologique des effets de la haine. La haine n'est pas non plus la jalousie qui désigne la possession ayant pour justification l'attachement extrême. La haine est l'activité qui dénie son humanité à autrui. Elle cherche à extraire de l'humanité cet autrui encombrant mais, comme en témoignent ces mots iconiques de 1984 de Georges Orwell « *mais l'étrange était que, bien que Goldstein fût haï et méprisé par tout le monde [...] son influence ne semblait jamais diminuée* ».

La haine a cela de fascinant qu'elle est concrètement insaisissable. Elle se constate, mais ne s'écrit pas. Elle se repère, mais ne se perd pas. Elle se ressent mais ne se mesure pas. Classiquement appréhendée comme une émotion, un sentiment, est-elle réellement dépourvue de toute substance rationnelle ? En effet, si la cause de la haine est parfaitement émotionnelle ; son exercice présent cherche à reprendre la maîtrise des émotions ; et son dénouement ne trouve satisfaction que dans la conscience éclairée par la réciprocité.

## À la recherche d'une nature égarée

Depuis que la haine figure parmi les objets saisis par la philosophie, sa nature se limite à l'émotion, au sentiment, ce qui peut être le cas notamment de l'Encyclopédie dans son édition de 1766. L'on peut y lire que « *si l'on consulte les faits, on trouvera l'homme plus violent encore et plus terrible dans ses haines, que dans aucune de ses passions* ».

Le pont est tout tracé vers une autre acception de ce terme. Au-delà du senti-

ment, il s'agirait d'une « passion ». Selon Descartes, à l'article 69 des *Passions de l'âme*, il existerait six passions « simples et primitives » que sont : l'admiration, l'amour, le désir, la joie, la tristesse et la haine. La passion trouve son origine en latin dans « patior », ce qui désigne la douleur. C'est la douleur qui répond à un affront, une mésestente, une atteinte à la dignité.

Plus ancienne encore, mais non moins essentielle, est la nomenclature épicurienne des désirs. Parmi les désirs, deux catégories se distinguent : les désirs naturels, satisfaisant des situations naturelles ; et les désirs non naturels, vains. Dans les désirs non naturels figurent des désirs illimités (*hybris*), vains (*kenai*), et surtout insatiables. Ce sont des vues de l'esprit, que l'âme ne pourra jamais atteindre et qui lui lègueront toujours un sentiment d'inachevé, d'insatiété. Ce sont des soifs de pouvoir, de possession, d'honneur. Dans une certaine mesure, la haine peut être perçue comme une forme de désir non naturel destiné à combler l'impossibilité de réagir de front à un affront essuyé passivement. La haine est insatiable, car elle n'est jamais épuisée. Et son exercice est différé, car il dure dans le temps.

## La haine a pour cause un malentendu émotionnel

La haine, qu'elle soit passion, émotion, sentiment, trouve sa cause dans un malentendu émotionnel enraciné, profond et sérieux. L'homme « haineux », souvent, répond à un affront qu'il n'a fait qu'essuyer passivement. C'est l'absence totale de maîtrise de la survenue de la haine qui en constitue la cause et cristallise le malentendu émotionnel. Dans le *Timée*, Platon opère une analogie entre la naissance du nourrisson et l'entente des membres de la société, qui peut être perçue comme la genèse de ce malentendu émotionnel.

En effet, l'homme est né inachevé, c'est ce que racontent les divers épisodes



de la mythologie grecque, ainsi que la persistance des écrits platoniciens. Epiméthée n'ayant pas pu doter l'humanité de ce qui lui permettrait de survivre, Prométhée lui offrit le feu, pour tenter de la sauver. Nous connaissons la suite... Qu'un Titan soit poussé au vol du feu de l'Olympe pour doter une espèce de cet élément de survie, prouve combien la mythologie grecque envisage l'imperfection de la nature humaine.

L'homme est vulnérable et ce, depuis sa naissance. Il naît inachevé, et dans l'incompréhension. Ses cris, ses pleurs et sa rage étayés au contact de la vie dans ses premiers jours, témoignent, selon Platon, de cette incompréhension à la fois vitale et mélancolique. L'homme devait naître imparfait, pour mesurer la puissance de ce qui l'attend dans le monde des jours qui suivent. Son âme en veille, alourdie de crises existentielles, précède l'éveil de l'âme de l'enfant. Éduqué, corrompu par l'air imparfait du règne des humains, l'enfant apprend auprès de ses aînés à faire comme s'il était eux. C'est cette maîtrise des impressions, maîtrise des codes qui, à l'échelle de la société, permet une relative concorde, une relative sérénité.

Aussi, selon Spinoza, « la haine n'est autre chose qu'une tristesse qu'accompagne l'idée d'une cause extérieure ». La haine a une cause extérieure, une cause exogène à l'état de l'agent dérangé dans l'exercice de sa sérénité, dans l'exercice de son « désir de persévérance dans l'être ». L'homme est menacé par le regard de l'autre, ce regard qui ne le juge pas aussi bien que ce à quoi il aspire. L'homme se sent mal aimé, ou haï, il n'y a qu'un pas...

Mais encore, avec Jankélévitch cette fois-ci dans *Le Mal* (1947), « le méchant comme le menteur, n'est peut-être méchant que parce qu'il n'a pas été assez aimé ». La haine serait donc bien un retour de haine, en toute amitié, en toute générosité. Ce jugement qui ne juge pas à la hauteur des aspirations de celui qui hait.

### **La haine a pour actualité la maîtrise des émotions contemplées**

Ce portrait, à la fois tendre et désorienté, fait entrer l'homme dans une temporalité différée d'exercice de sa haine. L'exercice de sa haine est pur, cru, sans filtre. Son actualité a pour objet la maîtrise d'émotions qu'il a laissé filer trop vite, trop passivement, trop bruyamment. Le nourrisson qui pleure laisse sa place à un enfant éduqué. Son but est de maîtriser ses émotions, ses pulsions.

La dialectique du maître et de l'esclave illustre rationnellement, géométriquement, la quête de la maîtrise des émotions. Selon Hegel, dans la *Phénoménologie de l'Esprit* (1807), cette dialectique se joue entre deux personnes qui luttent pour leur dignité, et qui désirent que l'autre s'incline pour admettre sa valeur d'homme. L'un va jusqu'au bout, au mépris de sa vie, et gagne la liberté et la reconnaissance ; il devient le maître. L'autre renonce, au mépris de sa liberté,

et perd la reconnaissance car il a choisi de protéger sa vie ; il devient l'esclave. Cet état initial est fondé sur un rapport de force ; l'exercice de l'esclave consiste à exécuter les désirs du maître, et le maître se contente de jouir de ses désirs. Cependant, cet exercice va amener le maître à se complaire dans la jouissance, et l'esclave à discipliner ses propres désirs. En se fondant sur le produit de son labeur, l'esclave renverse le rapport de domination et réalise son humanité.

Ainsi initiée, la lutte pour la reconnaissance de cette dialectique n'avait d'autre but que pousser l'autre à reconnaître l'humanité de son adversaire et, par contraste, réduire l'autre à l'état d'esclave, dénué d'humanité. Voici la définition la plus pure, la plus crue, la plus juste de la haine. C'est en ce sens que son antithèse n'est pas l'amour, non, mais bien la compassion, la reconnaissance en l'autre d'une humanité sœur, semblable et équivalente. La dialectique du maître et l'esclave démontre bien, cependant, que la lutte n'est pas définitive. La discipline et la maîtrise sont la clé de l'actualité de la haine ainsi partagée.

### **La haine a pour remède l'exercice discipliné de la conscience**

Seul un renversement de la situation, impromptu, inattendu, peut réaliser l'inconcevable : guérir de la haine. La haine est la négation de l'autre dans son humanité, par peur d'être réduit au même état. Ne suffit-il pas d'aimer, de reconnaître en l'autre son humanité, pour désamorcer la grenade de la discorde ? Comme s'en désespère Jankélévitch « Ne finira-t-il pas, à la limite, par aimer scandaleusement, contradictoirement ceux que d'aucune manière on ne peut aimer et qui nous ont humiliés jusque dans nos morts ? ». La puissance du pardon réinitialise toute discorde si tant est que soit perçu comme « surnaturel » l'effort qui est « scandaleusement demandé » en dépit du fait que « tout est pardonnable, si tout n'est pas excusable » toujours selon Jankélévitch. C'est typiquement le tribunal de la conscience face auquel notre civilisation se trouve lorsqu'il est question de « terrorismes » en tous genres. Si l'esprit de vengeance scande avec vigueur que seule la haine peut régler leur compte à ces fossoyeurs de la concorde et de la dignité ; la dignité, elle, scande qu'elle se relève en relevant l'autre avec elle.

À l'occasion de sa chronique sur Europe 1, en juin 2018, Raphaël Enthoven conclut « ma souffrance n'est pas un diplôme ». En effet, être victime place le sujet dans la bonne situation pour témoigner, mais pas dans la bonne situation pour évaluer, tant la « loupe » que lui « procure » son malheur amplifie la situation, et lui fait perdre tout cadre de mensuration. Seule la raison peut résoudre l'atteinte à la dignité, sans qu'il ne soit besoin d'étancher une soif de vengeance.

**« Si l'esprit de vengeance scande avec vigueur que seule la haine peut régler leur compte à ces fossoyeurs de la concorde et de la dignité ; la dignité, elle, scande qu'elle se relève en relevant l'autre avec elle. »**

Que l'on puisse reconnaître et admettre un droit à un procès équitable, même aux bourreaux de nos frères, à cela de satisfaisant qu'en dépit de tous leurs agissements, et le fait qu'ils n'aient pas traité en humains des humains qui méritaient cette dignité, nous les traitons avec humanité. Nous les mettons, par cette noble attitude, à distance de notre civilisation.

Et c'est là toute l'incandescence qu'apporte à nos cœurs, la Liberté.

*Sapere aude !*

Marie GLINEL

# GAFA

# LE TEMPS DU MONDE

# FINI COMMENCE





**S**i vous avez la chance de visiter le musée de l'homme à Paris, vous pourrez observer une citation de Paul Valéry de 1937 gravée sur le palais Chaillot « Le temps du monde fini commence ». Cet extrait de poème nous renvoie immédiatement à la finitude du monde. Que peut faire un État qui n'a comme seul horizon les terres de son voisin ? Voici l'histoire du monde depuis deux siècles.

Les puissances confrontées à un monde qu'elles avaient totalement colonisé ont dû se retourner contre leurs voisins non plus pour des raisons relevant de l'orgueil personnel de leurs dirigeants mais à cause de la nécessité de trouver de nouvelles ressources pour continuer à exister. Époque chérie où le vice gouvernait le monde ! Les États se contentaient d'une croissance extensive, fondées sur l'agrandissement des frontières nationales, et à défaut de se satisfaire de l'invention d'un farfelu qui aurait inventé une machine fonctionnant à la vapeur. Le monde fini contraignait les États à encourager la recherche pour encourager la croissance intensive, comme à inventer les guerres de conquête. Les GAFAs en sont au même point, ils découvrent que le monde numérique est fini, il faut repenser la structure de la croissance.

L'analyse Marxiste du « Kapital » sur l'évolution du facteur humain dans le système productif éclaire. Le prolétaire ou l'internaute doivent fournir une plus-value en participant au système productif, que ce soit un site internet ou une usine. L'implication du monde fini impose aux acteurs économiques de repenser leurs modèles économiques. Les damnés du net rejoignent les damnés de la terre. La croissance infinie du système capitaliste dans un monde fini est un fantasme, où même le meilleur des Stakhanov dans le meilleur des systèmes ne peut travailler plus de 16h par jour. Le modèle est contradictoire. Vous l'aurez remarqué, nous ne sommes plus en 1937, et depuis quelques années de *drôles de sociétés* se sont mises à exploiter un nouveau monde : l'espace numérique. Ce monde numérique n'a pas de frontière, pas de limite, il suffit de planter un *data center* dans un pays froid et d'y nourrir des *geeks* pour encore et encore déplacer les limites de ce monde fini. Cela voudrait-il dire que des ados pustuleux aient réussi là où Buzz l'éclair a échoué dans la quête de l'infini ? Le monde numérique est lui théoriquement infini mais même le plus vaillant des *geeks* n'arrivera pas à passer plus de 24h sur son ordinateur. La limite à la croissance infinie de l'espace numérique n'est pas l'espace, mais le temps. Non « relativisons », le communisme et le capitalisme sont toujours les seules méthodes à la disposition de l'humanité pour atteindre des lendemains qui chantent. Il n'est pas de sauveur suprême, ni l'IA, ni Marck, ni tribun. Pour preuve les Christophe Colomb du numérique commencent à se faire rare.

L'expansion autrefois sans fin du monde numérique est en train de trouver sa première frontière ; le temps d'écran. Alors fallait-il s'appeler Steve Jobs pour deviner qu'une journée humaine ne fait que 24h ? Peut-être pas. L'internet ne sera pas le genre humain. Mais cette limite marque un bouleversement de l'espace numérique. Les GAFAs,

au sens large des géants du web, voient leurs modèles de croissance durablement perturbés par cette réalité sur le point d'être atteinte. Tous les êtres humains ayant les moyens de s'acheter un téléphone potentiellement intelligent sont équipés. Le temps d'écran disponible n'augmentera plus aussi rapidement que les taux de croissance des entreprises de l'internet, sauf à commencer à lutter efficacement contre la pauvreté.

À défaut, parlons de ce que font le mieux les géants du numérique. Vendre des téléphones et créer des applications. Imaginons, que chaque humain passe exactement deux heures par jour devant un écran et qu'il y ait au moment même où vous lisez ces lignes toujours sept milliards d'êtres humains sur Terre. Alors le temps d'écran potentiel de l'humanité serait de quatorze milliards d'heures quotidiennes. C'est un nombre qui est donc fini. Le temps du monde fini commence pour l'espace numérique. Le dépassement de ce seuil sonne la fin de la paix dans le monde numérique. Si les géants de l'internet désirent maintenir leurs insolents chiffres de croissance, ils devront étendre leurs domaines d'activité et intensifier l'exploitation de leurs ressources déjà disponibles.

Le perfectionnement toujours plus poussé des algorithmes de Google ou de Facebook permet d'exploiter et d'étendre au mieux notre temps d'écran. De même des géants commencent à se disputer des espaces nouveaux ; la guerre du contenu vidéo en ligne sur abonnement a par exemple commencé sur le territoire de Netflix, menacé par la concurrence des services annoncés d'Amazon, de Disney, et peut être même de Canal +. Comme au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'alternative aux limites physiques de l'homme est la capitalisation du système de production pour maintenir la croissance disait Marx. Au XXI<sup>ème</sup> siècle cette capitalisation passe par la création d'algorithmes toujours plus perfectionnés pour maximiser l'exploitation de l'attention humaine qui est un facteur de production, mais aussi la matière première.

La structure de la croissance est repensée, ce qui bouleverse l'organisation d'internet. Il faut soit passer à une croissance extensive agressive en lorgnant sur le temps d'écran de l'entreprise voisine, soit passer sur une croissance intensive fondée sur le perfectionnement des algorithmes. En bon étudiants occidentalistes, nous raisonnons en consommateur et nous disons « enfin, cette mise en concurrence de l'offre me sera nécessairement favorable à moi consommateur ». Plus Candide qu'optimiste, cette thèse s'arrête à ce que la concurrence pure et parfaite n'est que théorique dans la mesure où les géants d'internet cumulent les casquettes d'acteur économique et de régulateurs de fait d'internet.

La réalité est que les géants du web ont les moyens de tromper les règles du marché. Rappelons, par une comparaison bancaire, que la capitalisation d'un GAFAs équivaut au PIB de certains pays du G20. De fait par leurs tailles et leurs rôles structurels dans l'organisation de cet espace public numérique, ils sont bien souvent à la fois juge et partie de la concurrence sur internet. Ces géants comme leur nom l'indique ont un impact et une influence déterminants sur l'espace public que peut représenter internet. Un producteur qui souhaite se lancer dans la vente en ligne doit passer par Amazon pour être rentable ; comme

un site internet, pour exister, doit apparaître dans la première page de recherche de Google. Amazon et Google par leurs rôles structurels cumulent le statut d'agent économique avec celui de régulateur de fait de l'espace public numérique. Ces deux statuts sont pourtant contradictoires, ils exigent pour l'un le traitement juste et équitable des utilisateurs d'internet, et pour l'autre le respect du nécessaire impératif de rentabilité.

Quand une croissance linéaire était une certitude, les engagements éthiques des GAFAs étaient un luxe qu'il était à la mode de s'offrir. Le commencement du monde fini rend incertaine cette croissance, et le luxe d'engagements éthiques, un obstacle au développement économique. La conciliation de l'éthique et de la croissance devient de plus en plus difficile si ce n'est impossible. Le monde fini accroît les rivalités entre les acteurs économiques qui, maintenant concurrents, n'hésitent plus à abuser de leurs rôles structurels dans l'espace public numérique pour satisfaire leurs intérêts économiques et à intensifier l'exploitation des matières premières par l'optimisation des moyens de production.

La première menace relève de la conciliation d'une juste organisation d'internet avec le maintien d'une croissance extensive d'acteurs numériques dominants. Le cas de Google est certainement le plus éloquent. Google est le point nodal d'internet qui cristallise le plus l'antagonisme à propos de sa fonction d'organisateur essentiel d'internet et d'opérateur économique soumis à l'impératif de rentabilité. Le moteur de recherche cumule deux types de résultats : les résultats organiques venant d'un traitement algorithmique normal (vos préférences musicales sur YouTube) et les résultats sponsorisés provenant d'un placement publicitaire payant (la page Facebook Leeee Chieeee qui campe au milieu de votre fil d'actualité). La manipulation des recherches organiques pour optimiser l'efficacité des placements payants est donc extrêmement tentant.

Le GAFAs a succombé en 2007 au lancement de son service de comparateurs de prix en ligne « Froogle ». Google constate selon une note interne que ses résultats « sont relativement médiocres » en comparaison des services préexistants. Le géant va alors déformer la juste organisation d'internet. Il décide d'accorder une place « de premier plan à son service » et de « rétrograder les services de comparaison concurrents dans ses résultats de recherche ». La Commission européenne ne restera pas passive et infligera une amende de 2,42 milliards d'euros pour abus de position dominante. Google a déformé l'espace numérique au prisme de ses impératifs économiques.

Cela est problématique dans la mesure où Google est le moteur de recherche qui comptabilise pour le mois d'octobre 2018 93,82% des recherches françaises. En manipulant ses résultats, Google nuit à la juste organisation d'internet. L'organisation juste et sincère d'internet a été tronquée par les besoins économiques de l'entreprise. Google, pour satisfaire sa croissance extensive, a « abusé » de sa position d'acteur dominant d'internet en changeant la structuration de l'espace public numérique.

Plus grave encore, le moteur de recherche « fragmente » internet en enfermant les utilisateurs dans ses « services ». Google évite les mouvements d'utilisateurs et contrôle mieux sa matière première. Google, en imposant l'installation de ses services sur son OS Android, prive le consommateur de son choix. Le consommateur doit passer par un service Google pour accéder à internet. Les logiciels concurrents ne bénéficient pas de cette installation par défaut. Ils sont désavantagés par Google. La Commission est encore une fois intervenue et a infligé une amende record de 4,34 milliards d'euros pour pratiques anticoncurrentielles.

Le problème va encore plus loin, il va jusqu'à l'enfermement d'un consommateur dans une bulle de service dont l'utilisateur serait captif. L'ARCEP se penche sur la question dans un très long rapport ; « les terminaux maillon faible de l'ouverture d'internet ». L'autorité de contrôle des télécoms s'interroge sur le risque de fragmentation d'internet pour les internautes qui ne pourraient plus accéder à l'ensemble de l'espace

public numérique avec un seul terminal. L'exemple le plus marquant développé dans ce rapport relève de la guerre que se livrent Google et Amazon sur les enceintes connectées. Il est très compliqué d'acheter l'enceinte d'Amazon sur Google et inversement, l'enceinte Google souffre de peu de visibilité sur le cybermarché de l'épicier de Seattle.

Les acteurs dominants d'internet confondent de plus en plus l'exigence d'organiser internet de manière juste, avec leurs objectifs économiques. Le monde fini en augmentant la pression sur les acteurs numériques, abolit les barrières éthiques qui jusque-là présidaient à l'organisation d'internet ce qui nous amène à nous interroger sur la nature réelle de l'espace numérique.

**« Le monde numérique est lui théoriquement infini mais même le plus vaillant des geeks n'arrivera pas à passer plus de 24h sur son ordinateur. La limite de l'espace numérique n'est pas l'espace, mais le temps. »**

Internet doit-il simplement être considéré comme un espace privé régulé par la loi du Talion à laquelle se livrent les géants de l'internet, ou aussi comme un espace à civiliser qui serait un peu plus qu'un espace privé ? Quand les gilets jaunes s'éveillent à la vie publique sur Facebook, ils utilisent un espace privé à des fins publiques. Sont-ils alors de simples consommateurs que l'on ne protégerait qu'avec le droit de la consommation, ou peuvent-ils prétendre à d'autres régimes juridiques ?

Nous ne pensons pas qu'à la loi pénale, mais aussi à un droit qui traiterait de manière différente l'espace numérique en fonction de son usage ; qu'il soit privé ou public. Car la finitude du monde numérique ne menace pas uniquement ce que l'on pourrait hâtivement et à titre de provocation qualifier d'espace public numérique mais aussi les internautes comme individus porteurs de droits.

L'internaute est un élément du modèle économique. Le temps du monde fini impose aux acteurs de l'internet de faire tomber certaines barrières éthiques qui jusqu'alors étaient compatibles avec ses modèles économiques pour permettre une croissance intensive. Qui ne sait pas que les entreprises du numérique ont un engagement éthique très très très fort ? On a le droit d'en douter de manière légitime aujourd'hui en regardant l'exemple de Facebook.

La première solution pour une entreprise qui voit ses perspectives de croissance extensive menacées par la finitude du monde numérique est de se déporter vers une croissance intensive. La société commence par augmenter l'efficacité des algorithmes. Les résultats proposés doivent devenir plus pertinents pour l'utilisateur, juge de cette efficacité qu'il



récompense par du temps d'écran. Pour être plus efficace, un algorithme doit entraîner plus de temps d'écran. Or les bienfaits de ces algorithmes sur nos valeurs et nos droits sont à interroger. Début 2018, plusieurs cadres historiques de Facebook ont vivement critiqué l'évolution du réseau social et l'évolution de son algorithme. Selon Roger Mc Namee, le réseau social vise « le cerveau reptilien ». Facebook déclenche dans nos cerveaux la même réaction addictive que celle d'un alcoolique face à un pack de Kros. Les résultats de ses recherches correspondent parfaitement à ses attentes. Les « actualités », les pubs proposées par un réseau social collent parfaitement au profil addictif du consommateur.

La surprise ne se présente plus à l'utilisateur qui vit et évolue dans un bain numérique qui correspond parfaitement à ses besoins. La marge d'erreurs est repoussée à des niveaux proches de zéro. Pas d'aléatoire, tout est contrôlé. Pourtant le monde réel correspond-il réellement à cela ? Non, notre quotidien est ponctué d'incertitudes et d'imprévus. Il nous est impossible d'organiser notre vie affective aussi efficacement que Tinder le proposerait. Le monde réel exige de notre part un effort permanent pour proposer des solutions spontanées à des problèmes par la matérialisation d'acte ; ce dont le monde numérique nous protège. L'imprévu a disparu et l'utilité de la spontanéité avec. L'internaute évolue dans la stricte limite de la confortabilité prévisibilité et certitude de la qualité des contenus proposés sur internet, notamment sur les réseaux sociaux.

En acceptant ce confort plaisant, évitant toute « volonté de puissance », ne sommes-nous pas devenus sur les réseaux sociaux ces « derniers hommes » se contentant du plaisir facile des « mêmes » à la dérive sur nos fils d'actualité loin de toute volonté que Nietzsche annonce dans son Zarathoustra ? Or la spontanéité de la matérialisation de l'acte est une condition de la liberté pour Kant. Ainsi l'inutilité de la spontanéité sur un réseau social signifie-t-il que la liberté n'est pas nécessaire pour naviguer sur Facebook ? Si cette hypothèse est vraie, cela induirait que l'état d'acrasie (inaction de la volonté face au sentiment de justice ; plus concrètement la flemme de quitter Facebook quand on a un TD à faire) serait l'état dans lequel nous naviguons sur Facebook.

Pire encore, certains réseaux sociaux encouragent les interactions de leurs internautes en proposant des contenus répondant aux envies des utilisateurs. Un likeur compulsif de pages sur la conception kantienne de la liberté penserait donc agir spontanément en totale adéquation avec sa conception de la liberté. Mais si l'algorithme a organisé et prévu ce like de l'utilisateur, qui pensera agir librement ou bêtement à l'état d'acrasie, cette interaction est-elle réellement libre ? En likant le prochain petit déjeuner de vos amis de votre M2, étiez-vous totalement libre ou l'algorithme a-t-il manipulé votre impression de libre arbitre en proposant une publication qui devait logiquement entraîner un like ? L'optimisation de

l'algorithme imposée par le commencement du monde fini enferme l'internaute dans une bulle qui exclut l'incertain. La faculté de réponse spontanée à un imprévu est inutile car celui-ci n'interviendra pas.

Le second problème que pose la croissance intensive dans un monde numérique fini est la question de la distinction entre le statut d'internaute et celui d'individu. Quand nous déconnectons-nous réellement pour nous dédier pleinement et uniquement au monde réel ? Le besoin est le même, l'algorithme pour être efficace doit créer du temps d'écran et collecter des données. Le moyen le plus simple pour créer du temps d'écran est de racoler l'utilisateur pour qu'il se connecte à la plateforme. C'est le cas des notifications très utiles pour vous informer que vous avez reçu un message, ou pour faire artificiellement monter le nombre d'utilisateurs avant des publications boursières compliquées.

Nos téléphones prétendument intelligents se caractérisent aujourd'hui par leur capacité à maintenir ce lien entre la vie réelle et la vie virtuelle. Nous sommes toujours au moins partiellement connectés à internet et capable de répondre aux contingences de notre vie numérique telle l'observation de cette vidéo de cette publication sur laquelle vous venez d'être tagué. La distinction entre l'internaute et l'individu n'est plus stricte mais diffuse.

Mon « moi » d'internaute est toujours disponible depuis mon téléphone en attendant que le « je » actif échange avec lui. Le problème est que ce « moi » est de plus en plus brouillant, intrusif au rythme des notifications qui s'insèrent dans notre tête où est logé un autre être : notre conscience. Elle est la rencontre du « moi » moral et du « je », potentialité de l'action. Cette rencontre n'est possible qu'à l'état de solitude selon Arendt qui considère qu'« agir en conscience c'est être seul face à ses choix ». L'action libre du « je » doit rencontrer le « moi » moral que l'on ne trouve qu'à l'état de solitude, ce moment où vous vous dites seul dans votre tête « est-il juste selon mes valeurs morales réelles, d'être physique, de poster cette énième photo de moi sur Instagram ? ». Le moi est néanmoins un élément pluriel qui cumule plusieurs facettes de notre personnalité réelle comme numérique. La question qui se pose est de savoir dans le cas des réseaux sociaux si ce « moi » numérique nous appartient réellement ou s'il est modelé par l'algorithme selon ses besoins propres ? Dans le cas où, le « moi » numérique serait distinct du « moi » réel, cela insinuerait que les valeurs que l'on porte dans la vie réelle sont différentes de celles que l'on porte numériquement. Le facteur distinctif entre le « moi » numérique et le « moi » réel tiendrait à la différence d'organisation d'une vie sociale à une vie virtuelle. Cette différence tient à ce que les réactions de l'internaute sont encadrées par l'algorithme.

Les notifications nous rappellent sans cesse à notre vie numérique sans jamais arriver à la quitter. Qui de moins de trente ans n'a jamais agi en se demandant comment vont réagir les réseaux sociaux ? Le moi numérique est de plus en plus présent et interrogé par le « je » dans notre conscience et parfois en concurrence avec le moi réel. Ainsi, si l'on considère que le « moi » numérique n'est pas uniquement le résultat de nos convictions morales réelles, mais aussi de l'algorithme, alors l'acte de l'individu n'est plus totalement libre. Arendt, identifie les systèmes totalitaires notamment comme ceux qui essaient de lutter contre la solitude de l'individu, à faire en sorte, qu'il n'agisse plus selon sa conscience individuelle mais collective. Ironiquement et inconsciemment les GAFA y sont peut-être parvenus à une échelle bien moindre. Mais quand vous likez un contenu sur Facebook êtes-vous certain de le faire librement ?

Que « Le temps du monde fini commence » dans le monde numérique est une invitation pour les acteurs dominants à entrer en concurrence et accroître leur pression sur leurs facteurs de production. Indépendamment du côté immoral de ce système fondé sur le pillage de nos données personnelles, ces acteurs qui pouvaient avoir un positionnement éthique quant à la structuration d'internet ou au respect de l'individu sont de plus en plus poussés à abolir ces règles qui, hier, les freinaient.

Pourtant, ces acteurs ont de fait une position nodale trop importante dans le monde numérique pour que l'on puisse s'en passer à court terme. Si le positionnement éthique qui a pu être le leur à une certaine époque est caduc, il reste le droit pour les contraindre à respecter les droits de ce qui semble de plus en plus prendre la forme d'un espace public numérique de plus en plus incisif sur la vie privée des individus. Si la liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, où se situent les droits de l'internaute ?

*Les notes de bas de page ne peuvent être éditées dans la version papier du journal. Néanmoins, elles seront intégralement retransmises sur le site Internet du DÉCODÉ.*

Alexandre CHAZELLE



# C'EST LA RÉVOLUTION !

« Révolution ! », « Macron démission ! », « on en a gros ! », entendons-nous partout depuis quelques semaines, cette fois c'est sûr, la révolution est en marche, troquez votre bonnet phrygien, enfillez votre gilet jaune, et préparez-vous à faire trembler de peur le gouvernement, car ça, oui, le gouvernement va trembler !

Et des raisons de trembler, croyez-moi, il en a, car les gilets jaunes ont de quoi se faire entendre ! Alors, oui, ils n'ont pas de porte-parole. Ni de revendications fixes. Ni même ne serait-ce qu'un taux d'alcoolémie dans les limites du tolérable, mais ce n'est pas grave, parce qu'ils crient fort, et qu'ils ont des choses à dire, ça oui ! Certes, déjà certains me diront que monsieur Macron et son gouvernement ont été élus au suffrage universel, et ce dans la légalité la plus parfaite, mais eh ! Oh ! Ils ne vont quand même pas se laisser faire, alors que Macron, c'est un con ! C'est vrai quoi, je veux dire, bon, la majorité l'a élu... Mais la minorité, hein ? Elle doit se taire ? Alors qu'on augmente le prix du CARBURANT ? Non. Certainement pas.

Alors c'est sûr... Il y a eu un peu de casse... Quelques centaines de blessés, deux, trois morts... Mais c'est parce que la police aussi, ils sont violents hein ! Même que parfois ils tapent sur les gilets jaunes ! Pas tous, c'est sûr, mais n'empêche que dans le fond, c'est tous des pourris ! FASCISTES ! Et là, je vous vois déjà venir « oui mais des gilets jaunes violents, y'en a eu aussi, ils ont dégradé l'Arc de Triomphe, fait de la casse partout dans Paris et même en dehors, saccagé des commerces... », hop hop hop, je vous arrête tout de suite ! Ce n'est pas des gilets jaunes ça, ah non ! Ce sont des « casseurs », ce n'est pas pareil ! Alors, oui, ils ont aussi un gilet jaune, mais ils ne sont pas comme les autres gilets jaunes ! Bon, après c'est vrai que comme y'a pas de vraie idéologie... Pas de vrai chef... Mais ce n'est pas comme la police je vous dis ! La police c'est des F-A-CH-O-S, et ça ce n'est pas moi qui le dis, c'est les gilets jaunes, et même un peu les lycéens depuis quelque temps, alors eh, si eux ils ne savent pas de quoi ils parlent !

Et d'ailleurs en parlant des lycéens, même eux ils ont embrayé le pas de la révolution ! Et pas avec le dos de la cuillère, c'est qu'ils ont carrément fait cramer un lycée à Blagnac ! Quand je vois ça, je me dis que le présent de notre pays est déjà bien défendu, mais que l'avenir est déjà assuré, et ça fait plaisir ! J'espère que cette graine de guerrier lancera les autodafés de protestation bientôt, saloperies de livres, à essayer de nous dire quoi faire et quoi penser ! C'est qu'on va te cramer la gueule si tu continues toi aussi, et les bibliothèques tout pareil ! Pis c'est que des livres, je n'ai pas souvenir d'un moment où cramer des établissements publics et de la paperasse ça ait mal tourné... De toute façon, je le répète, c'est la révolution !

Et là je vous vois venir bande de malins ! « Mais s'ils sont dans les blocages et les manifestations tout le temps, ils ont acheté leur gilet jaune quand ? », très bonne question ça ! Je vais vous le dire moi, les mecs ils ne sont pas cons, ils ont commandé sur Internet ! 99 centimes sur Amazon dis donc, une affaire, à tel point que c'est numéro un des ventes dessus ! Les masques à gaz aussi d'ailleurs. C'est sûr,



faudra remercier monsieur Amazon, le chef du site Internet quand la révolte sera finie, c'est que c'est notre Renault contemporain le mec ! Hein ? Amazon ne paie pas ses impôts en France et c'est en parti pour ça que y'a des taxes ? Naaaaaan, pas possible, monsieur Amazon il est trop gentil, t'as vu les prix ? Je vais vérifier tes conneries sur mon iPhone au cas où mais bon... Quoi ? Apple ne paie pas non plus ? Mouai, admettons, je ne sais pas trop comment ça fonctionne de toute façon tout ce bazar.

En conclusion, je dirais que ça y est, cette fois, c'est la bonne ! Les gilets jaunes sont les sauveurs de notre pays, et pour sûr on en parlera dans les livres d'histoires, 'fin, ceux qu'auront pas cramé, 'fin t'as compris. Hein ? On passe pour des cons dans la presse du monde entier ? Alors ça, ça m'étonnerait tu vois, de toute façon, c'est les autres les cons, pas nous, et certainement pas les gilets jaunes ! N'empêche, je me dis quand même, imagine si c'était le prix du pinard qu'avait augmenté !

Axel JUGE-BOIRARD

# HOROSCOPE



**BÉLIER :** Votre professeur, après vingt années de rigueur intellectuelle, a consenti à boire une coupe de champagne pour le Nouvel An. Malheureusement, il était si euphorique qu'il a perdu vos copies de partiel.



**TAUREAU :** De retour de Courchevel et à bord de votre voiture, vous crevez sur l'autoroute. Vous avez à peine le temps d'enfiler votre gilet jaune que des automobilistes sortent déjà un barbecue, des bières et des merguez quand d'autres dansent la chenille jusqu'au prochain péage.



**GÉMEAUX :** Votre smartphone dernier cri reçu à Noël ne fonctionne plus en janvier. Curieusement, cela arrive le jour qui suit la fin de la garantie « obsolescence programmée » à laquelle vous n'avez de toute façon pas souscrit.



**CANCER :** Mars entre en Vénus ; c'est le moment de demander le numéro de téléphone du beau brun de la cafétéria.



**LION :** Depuis le 1er janvier 2019, la France n'a plus de Constitution, ni de gouvernement légitime. C'est Twitter qui le dit. #TaubiraDémission



**VIERGE :** Ne prenez pas cet abonnement à la salle de sport pour la rentrée. Nous commençons à vous connaître : après quelques visites de courtoisie, vous prétexterez qu'il fait trop froid ou qu'il y a trop de monde pour rester chez vous devant Netflix.



**BALANCE :** Le saviez-vous ? L'être humain ne peut pas respirer par la bouche et le nez en même temps tout en tirant la langue. Vos meilleures selfies paraîtront le mois prochain.



**SCORPION :** En exclusivité, le top 3 des résolutions de l'étudiant de droit : 1/ Promis, la BU va devenir ma nouvelle maison ; 2/ Je jure solennellement de ficher mes cours tout au long du semestre ; 3/ Je ferai ma plaquette de TD au moins trois heures avant le cours.



**SAGITTAIRE :** Qui dit nouvelle année dit nouveaux défis. Avec l'emploi du temps du deuxième semestre, vous perdez tous vos repères. Le cours de fiscalité du patrimoine approfondie dans lequel vous vous êtes égaré ne ressemble en rien au cours de droit civil qui était prévu. Soyez courageux, pas téméraire, voyons.



**CAPRICORNE :** Pour draguer un juriste, il vaut mieux prétendre un cas de force majeure ou simplement lui dire « I Law You » ? C'est pour un ami.



**VERSEAU :** Vide à combler puisque les auteurs de cet horoscope sont totalement dépassés par la période de révision durant laquelle ils doivent également lire les astres pour ce mois-ci.



**POISSON :** À l'heure où nous écrivons ces lignes, la vie sur Terre existe toujours, Donald Trump n'a pas appuyé sur le bouton nucléaire, l'ONU n'a pas été dissoute, le suffrage universel subsiste et il est toujours possible d'aller se baigner dans l'Atlantique sans être frappé par un continent de plastique. Bonne année et la santé surtout !



# LAH AINE

WILLIAM BLAKE, THE NUMBER OF THE BEAST IS 666.